

CONSEIL D'ADMINISTRATION INRA du 20 février 2007

INTERVENTION FGA – CFDT (Sylvaine MARES)

La FGA-CFDT est favorable à un rapprochement des différents organismes qui traitent de la recherche agronomique. Elle souhaite, dans ce cadre, une large consultation de tous les acteurs de ce dossier. Nous regrettons fortement que le scénario de la fusion ait été abandonné sans l'avoir exploré plus précisément.

L'enjeu de bâtir un organisme de recherche agronomique capable de répondre aux questions posées par les sociétés, qu'elles soient développées, émergentes ou en voie de développement, est trop important pour en négliger sa conception. Les attentes des populations sont légitimes et les défis à relever sont nombreux. Ils vont de la lutte contre la faim dans le monde à l'innovation agro alimentaire, source de pérennisation de nos entreprises et les emplois qu'elles représentent, en passant par la préservation de la diversité des sols, des ressources en eau et des solutions quant au réchauffement climatique. La liste des sujets relevant des missions d'un organisme de recherche de dimension internationale n'est pas exhaustive.

Pour la FGA-CFDT, le projet de GIP présenté ne répond pas à ces attentes. Dire qu'il permettra une meilleure lisibilité à l'échelle internationale et d'excellence ne nous convainc pas. Ce GIP apparaîtra comme une structure supplémentaire à celles déjà créées par le pacte pour la recherche. De plus, il pose question sur le pilotage national de la recherche agronomique.

En effet, les établissements gardent leur autonomie et leurs spécificités et, en parallèle, le GIP se voit doté d'une programmation scientifique dont les périmètres sont mal définis. Cette inquiétude a déjà été soulevée par un administrateur lors du dernier Conseil d'Administration.

Par ailleurs, quelles sont les raisons objectives qui peuvent justifier que l'INRA coopérerait avec les pays émergents (Brésil, Chine, Inde) et le CIRAD avec les pays en voie de développement. Ce partage des coopérations ne convient pas à nos logiques de solidarité et d'émancipation.

De ce fait, la FGA-CFDT ne comprend pas les raisons de la Direction de l'INRA pour aboutir aussi rapidement sur ce sujet. Nous n'avons eu connaissance de ce projet que le 15 décembre dernier.

Les collaborations existantes entre les équipes du CIRAD et de l'INRA seraient-elles menacées sans cette convention ?

La FGA-CFDT souhaite, Madame la Présidente, que vous laissiez le temps de la réflexion afin de permettre à tous les administrateurs et aux acteurs concernés, y compris les personnels, d'apporter leur contribution. Un rapprochement des forces françaises de recherche offrirait bien plus de possibilités dans les domaines agronomiques et agro alimentaires, une lisibilité internationale.

En conséquence, la FGA-CFDT vous demande de surseoir à ce projet et de mettre en place les conditions adéquates à une large consultation avec un calendrier le permettant.

Nous serions alors pleinement cohérents avec l'un des points du contrat d'objectif de l'INRA où vous exprimez la volonté d'opérer des changements structurels et d'avancer vers l'avenir avec l'assentiment de tous.

INTERVENTION CFDT-INRA (Alain HAVET)

La CFDT-INRA voudrait intervenir sur un des points faibles qui nous paraît extrêmement préjudiciable par rapport à l'avenir de la recherche agronomique. Il s'agit de l'absence de parlement scientifique, pourtant nécessaire à toute vie scientifique.

Seul un organisme unique peut organiser dans la durée, avec un système de représentation basé sur des élections, des débats scientifiques suivis, impliquant les personnels à tous niveaux.

Votre proposition est sur ce plan très dangereux : le GIP va tourner en rond autour de quelques responsables (responsables des sièges) qui échangeront entre eux, avec en fait de très modestes contacts avec le terrain. Pourtant, c'est bien des réalisations en cours, des projets, que peuvent naître des réflexions qui peuvent ensuite être confrontées avec des demandes, internationales notamment, captées, dans certains cas, par les responsables des Instituts.

Vos objectifs sont de promouvoir l'offre française en recherche agronomique à l'étranger, de rapprocher les programmations scientifiques, la gestion des compétences et l'organisation des dispositifs. Alors la création d'un GIP pour faire avancer ces objectifs touche au débat scientifique. Nous ne pouvons accepter une discussion dans un cercle restreint, qui amènera à des propositions de recherche dont le GIP devra rendre compte des réalisations aux Conseils d'Administration d'organismes. La politique scientifique se trouvera externalisée et nous n'acceptons pas cette proposition.

De la même façon que vous n'avez pas consulté le personnel, contrairement à nos demandes aux trois Conseils d'Administration, et à votre lettre de mission, vous continuez par ce GIP à l'exclure de ce qui fait l'essence même de son métier. Il n'y a même pas, dans votre projet, de liens formalisés entre le comité de programme scientifique et les parlements scientifiques des deux organismes. C'est incompréhensible !

INTERVENTION CFDT-INRA (Patrick LEMAIRE)

J'évoquerai deux points dans mon intervention :

1. La question qui se pose au travers de ce dossier est la suivante :

Comment faire apparaître la recherche agronomique à l'échelle internationale ?

Pour la CFDT-INRA, la visibilité à l'international ne peut se réaliser qu'au travers d'une fusion des établissements sur statut EPST. Pour ce faire, une large consultation aurait dû nourrir les débats sur le sujet. Ceux-ci auraient dû être conduits au sein des Conseils d'Administration des organismes. Tel n'a pas été le cas malgré plus de 1500 signatures des personnels INRA appuyant cette option démocratique.

En lieu et place, le scénario proposé par la Direction de l'INRA est la création d'une structure qui permettrait « d'affirmer la présence internationale de la France dans le champ de la recherche ». Permettez-nous d'avoir quelques interrogations. En effet, nous relevons une différence d'appréciation sur ce point entre la tutelle Recherche et l'INRA. Alors que vous affirmiez hier en CTP, Madame la Présidente, que vous souhaitiez afficher ce consortium dans les démarches d'offres de compétence dans les instances internationales, le représentant du Ministère de la Recherche nous affirmait jeudi dernier, lors de l'entrevue avec l'ensemble des Organisations Syndicales, qu'il ne souhaitait pas forcément le faire. Il y a là divergence qui mérite quelques explications

2. Article 11. Personnel

Quelles garanties avancez-vous pour que les personnels du GIP ne soient pas recrutés sur contrats à durée déterminée INRA, ou contrats de mission CIRAD ? Pouvez-vous nous affirmer que les recrutements se feront à partir de personnel sur statut ?

De toute évidence, et en conséquence, nous ne pouvons accepter que cette discussion bloque toute intervention de nos collègues du CIRAD, même s'ils ne pouvaient modifier ce projet à la marge.